

**LES OUTILS POUR UNE PLUS GRANDE
SELECTIVITE DES PROCEDURES DE LA
DEPENSE ET DES INSCRIPTIONS
COMPTABLES PLUS PRECISES :
EXPERIENCE DU BURKINA FASO**

PLAN DE COMMUNICATION

- Les outils de sélectivité des procédures de la dépense publique
 - ✓ exécution budgétaire des entités publiques avant 2014
 - ✓ Des outils de sélectivité
- Les outils pour des inscriptions comptables plus précises



FONDEMENT JURIDIQUE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

■ Loi

- ✓ la Loi n°006-2003/AN du 24/01/2003 relative aux lois de finances.

■ Décrets

- ✓ le décret n°2005-255/PRES/PM/MFB du 12/05/2005 portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- ✓ le décret n°2005-256/PRES/PM/MFB du 12/05/2005 portant régime juridique applicable aux comptables publics ;
- ✓ le décret n°2005-257/PRES/PM/MFB du 12/05/2005 portant régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes publics ;
- ✓ le décret n°2005-258/PRES/PM/MFB du 12/05/2005 portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics ;
- ✓ le décret n° 2008-173/PRES/PM/MEF du 16/04/2008 portant réglementation Générale des marchés publics et des délégations de service public ;

FONDEMENT JURIDIQUE DE LA DEPENSE PUBLIQUE

▪ Arrêtés

- ✓ l'arrêté n°2010-186/MEF/SG/DGTCP du 20/05/2010 portant nomenclature des pièces justificatives des dépenses du budget de l'État ;
- ✓ l'arrêté n°2010-207MEF/SG/DGTCP/PG du 04/06/2010 portant création d'un comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique et de passation des marchés publics et des délégations de service public (CODEP/MP) ;
- ✓ l'arrêté n°2010-454/MEF/ du 31/05/2010 portant référentiel de délais de passation des marchés publics et de délégation de service public ;

▪ Circulaires

- ✓ la circulaire 2002-282/MEF/SG/DGTCP/PG du 22/11/2002 relative au référentiel de délais en matière d'exécution des dépenses publiques

LES OUTILS DE SÉLECTIVITÉ DES PROCÉDURES DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

EXÉCUTION DU BUDGET
DES ENTITÉS PUBLIQUES
AVANT 2014

DES ETAPES/ACTEURS ET NATURES DE RESPONSABILITE DEFINIS PAR LA REGLEMENTATION FINANCIERE

PASSATION DES MARCHES

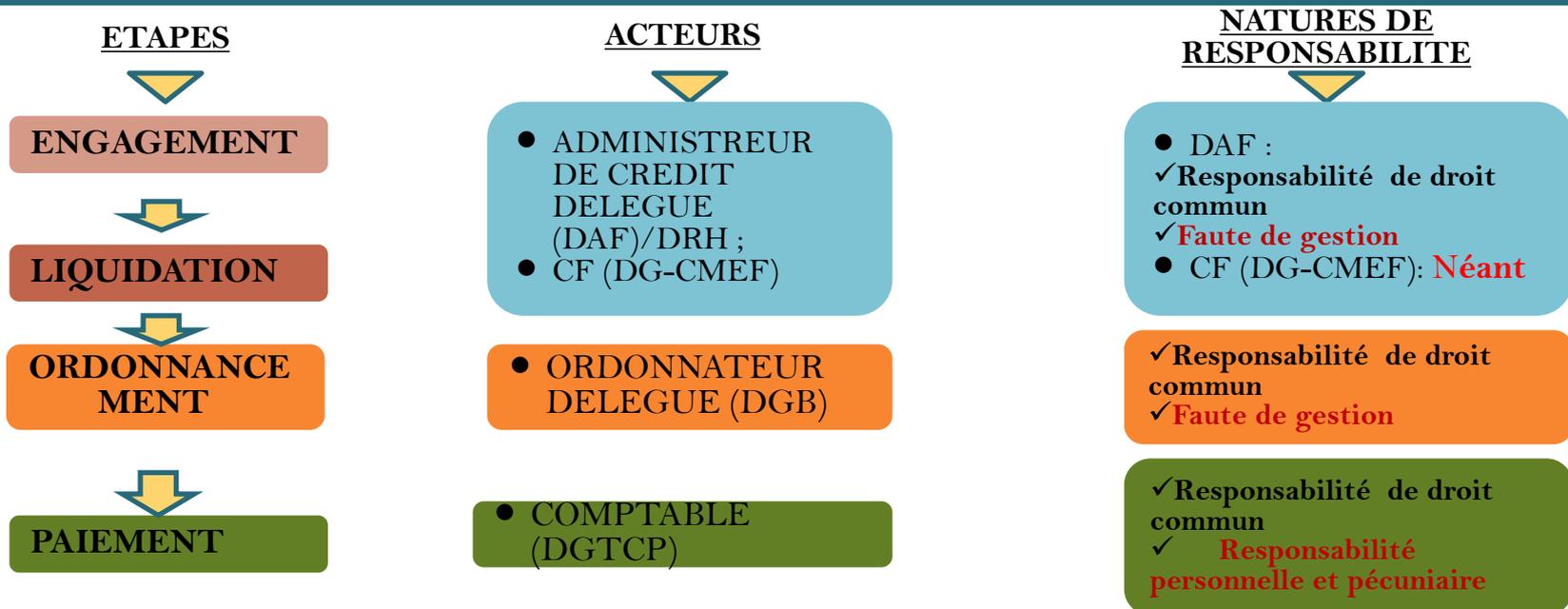
ACTEURS :

- ADMINISTRATEUR DE CREDIT DELEGUE (DAF)/DMP/PRM;
- CAM ; CR ;
- DG-CMEF ;
- ARMP

NATURES DE RESPONSABILITES

Responsabilité de droit commun
(disciplinaires, civiles et pénales)

EXECUTION DE LA DEPENSE



DES FORCES DU CIRCUIT

- **Existence de procédures visant la sauvegarde des deniers publics**
- ✓ cadres de concertation et de décision
 - Comité de suivi des délais d'exécution de la dépense publique et de passation des marchés publics et des délégations de service public (CODEP-MP) ;
 - Commissions d'Attribution des Marchés (CAM) ;
 - comité de trésorerie ;
 - ...
- ✓ référentiel des délais de paiement
- ✓ unités de vérification
- ✓ l'instance d'arbitrage

DES FORCES DU CIRCUIT

- **Applications informatiques automatisant le traitement des dossiers de dépense**
 - ✓ le Circuit Informatisé de la Dépense (CID)
 - ✓ le logiciel de Comptabilité Intégrée de l'Etat (CIE)
 - ✓ le Circuit Intégré des Finances Extérieures (CIFE)
 - ✓ le Système Intégré des Marché Publics (SIMP)

DES FAIBLESSES DU CIRCUIT

- **Liée aux procédures**

- ✓ lourdeur du circuit de traitement de la dépense: longueur de la chaîne à travers une multiplicité des intervenants;
- ✓ redondance dans l'exercice du contrôle: reprise des mêmes points de contrôle par plusieurs acteurs à des étapes distinctes de la chaîne. Ainsi l'intervention d'un acteur peut remettre en cause celle(s) d'un ou des autres acteur(s) ayant intervenu précédemment sur la même opération.

- **Liée à la responsabilisation des acteurs**

- ✓ disproportion des responsabilités: un déséquilibre est consacré dans le partage de la responsabilité entre les acteurs justifiant certaines redondances dans l'exercice du contrôle.

DES CONSEQUENCES SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Longs délais de paiement

A titre illustratif :

- 82 jours en 2009;
- 72 jours en 2010;
- 70 jours en 2011

Pour une norme de 62 jours fixes.



LES OUTILS DE SÉLECTIVITÉ DES PROCÉDURES DE LA DÉPENSE PUBLIQUE

DES OUTILS DE SÉLECTIVITÉ

DES ACTIONS FORTES PERMETTANT UN PROGRES SIGNIFICATIF VERS L'ATTEINTE DES OBJECTIFS D'EFFICACITE DANS L'EXECUTION DE LA DEPENSE

- Institution des unités de vérification
- Reformes des procédures et des responsabilités des acteurs du circuit
- Dématérialisation des documents du circuit de la dépense

DES UNITES DE VERIFICATION POUR UNE REDUCTION SIGNIFICATIVE DES DELAIS DE PAIEMENT

- ✓ rapprocher les acteurs de la chaîne de dépense publique et renforcer la collaboration entre eux (traiter de façon concertée les cas de rejets) ;
- ✓ améliorer les délais de transmission des dossiers entre les acteurs ;
- ✓ améliorer les délais de paiement des dépenses.

DES UNITES DE VERIFICATION POUR UNE REDUCTION SIGNIFICATIVE DES DELAIS DE PAIEMENT

Principe : Instituer auprès de chaque ministère et institution, une unité de vérification.

Unités de vérification fonctionnelles
à ce jour : neuf (09).

2013: (10) autres ministères

DES UNITES DE VERIFICATION POUR UNE REDUCTION SIGNIFICATIVE DES DELAIS DE PAIEMENT

Principe : Instituer auprès de chaque ministère et institution, une unité de vérification.

Unités de vérification fonctionnelles a ce jour : **neuf (09)**

Des résultats déjà engrangés par les unités de vérification fonctionnelles en termes de réduction des délais

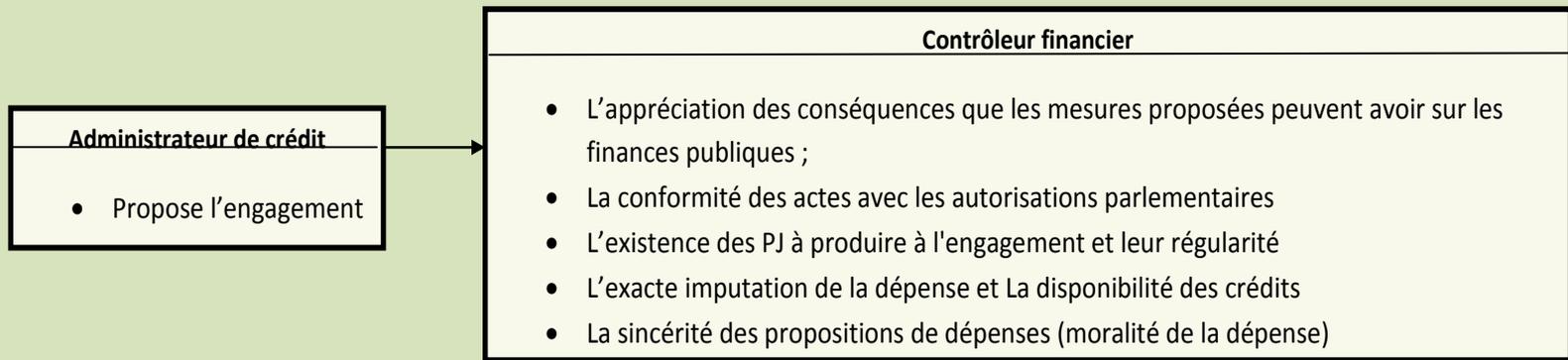
	2011	2012	2013
Ministères avec UV fonctionnelles	60	31	28
Tous les ministères et institutions	70	52	52

DES INNOVATIONS DE LA REFORME DES PROCEDURES ET DES RESPONSABILITES DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE LA DEPENSE PUBLIQUE POUR UNE RATIONALISATION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE

- **Au titre de la répartition des rôles des acteurs**
 - ✓ suppression de l'intervention du Contrôleur Financier à l'étape liquidation en procédure normale ;
 - ✓ élargissement de la compétence de l'ordonnateur délégué aux tâches de liquidation en ce qui concerne les dossiers traités en procédure normale ;
 - ✓ responsabilisation des Directeurs des Ressources Humaines en qualité de gestionnaires de crédits et l'extension de leurs compétences à toute nature de dépense de personnel ;
 - ✓ limitation de l'intervention du Contrôleur Financier au visa des actes administratifs des agents de l'Etat.

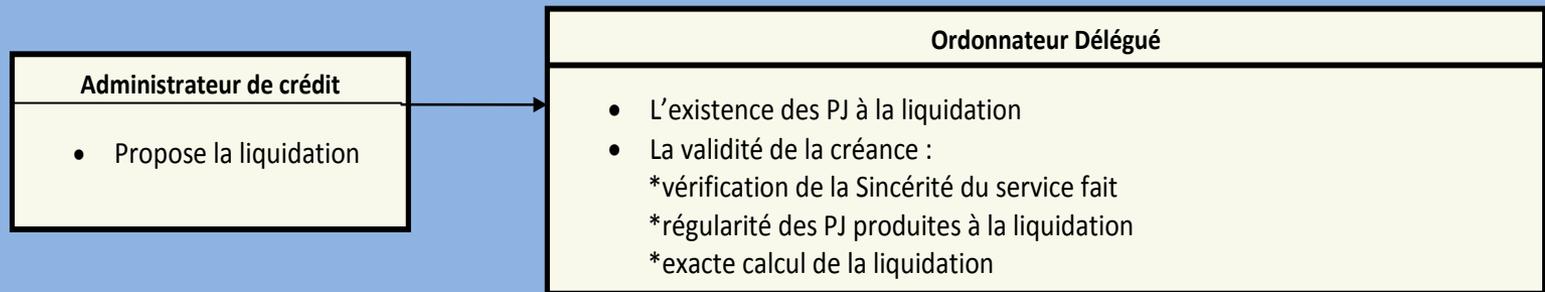
■ Au titre de la répartition des rôles des acteurs

ETAPE DE L'ENGAGEMENT

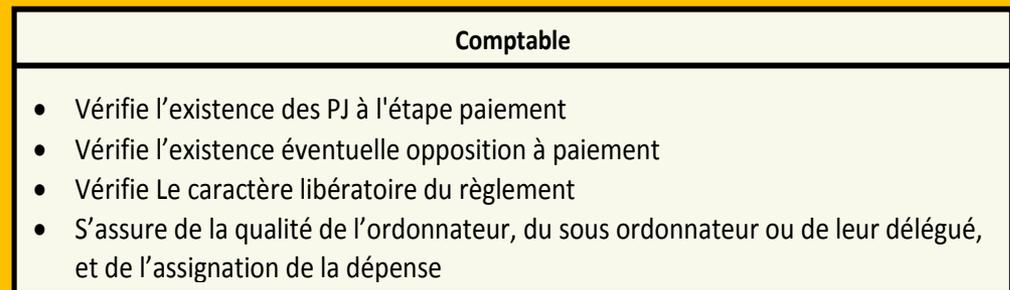


Après exécution physique ↓

ETAPE DE LIQUIDATION-Ordonnancement



ETAPE DU PAIEMENT



DES INNOVATIONS DE LA REFORME DES PROCEDURES ET DES RESPONSABILITES DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE LA DEPENSE PUBLIQUE POUR UNE RATIONALISATION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE

- **Au titre de la répartition des points de contrôle**
 suppression de toutes les redondances et de tous les points de contrôle qui ne présentent pas de valeur ajoutée majeure, chaque point de contrôle retenu étant confié à un seul acteur de la chaîne de la dépense.



DES INNOVATIONS DE LA REFORME DES PROCEDURES ET DES RESPONSABILITES DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE LA DEPENSE PUBLIQUE POUR UNE RATIONALISATION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE

- **Au titre des responsabilités des acteurs**

Extension de la responsabilité pécuniaire aux acteurs de la phase administrative (administrateur de crédits, contrôleur financier et ordonnateur délégué) et la distinction pour chaque point de contrôle exercé, une responsabilité entière ou solidaire.

DES INNOVATIONS DE LA REFORME DES PROCEDURES ET DES RESPONSABILITES DES INTERVENANTS DE LA CHAÎNE DE LA DEPENSE PUBLIQUE POUR UNE RATIONALISATION DU CIRCUIT DE LA DEPENSE

ACTEURS	ETAPES	NATURE DES RESPONSABILITES
DES ACTEURS DE LA PHASE ADMINISTRATIVE	PASSATION DES MARCHES PUBLICS	<ul style="list-style-type: none"> • Disciplinaire, civile et pénale
	ENGAGEMENT LIQUIDATION ORDONNANCEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Pécuniaire ; • Faute de gestion ; • Disciplinaire, civile et pénale
DU COMPTABLE	PAIEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Personnelle et pécuniaire ; • Disciplinaire, civile et pénale

DE LA DEMATERIALISATION DES DOCUMENTS DU CIRCUIT DE LA DEPENSE

▪ Options prises

- ✓ à court terme, les documents produits par les applications métiers existants ne feront plus l'objet d'édition et ceux édités hors applications seront scannés afin d'être introduits dans le système informatisé pour traitement.
- ✓ à moyen et long terme, l'ensemble des documents internes à l'administration (ceux produits par les acteurs du circuit de la dépense et ceux externes à la chaîne de l'exécution) devront être scannés pour être implémentés dans les logiciels.

A cet effet, les documents de la dépense devant faire l'objet de dématérialisation ont été identifiés en fonction des étapes de leur mise en œuvre (élaboration, passation des marchés, engagement, liquidation, ordonnancement, paiement et contrôle).



LES OUTILS POUR DES INSCRIPTIONS COMPTABLES PLUS PRÉCISES

DES OUTILS REGLEMENTAIRES

LES GUIDES DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES

La comptabilité se définit comme étant une technique de mesure qui constate, enregistre et mémorise l'activité d'une entité. Elle est destinée à servir d'instrument d'information et de prévision.

La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique du Burkina a décidé de se doter de deux outils à savoir :

- ✓ un recueil de fiches explicatives des comptes du plan comptable de l'Etat (PCE) ;
- ✓ et un guide de fonctionnement desdits comptes.

LES GUIDES DE FONCTIONNEMENT DES COMPTES

- ✓ recueil de fiches explicatives des comptes du plan comptable de l'Etat (PCE)

destiné à harmoniser la compréhension du contenu des différents comptes du PCE. Sur la base de la fiche explicative d'un compte donné, tout teneur de compte est en mesure de connaître la nature précise des opérations qui peuvent être imputées dans ledit compte

- ✓ guide de fonctionnement desdits comptes.

s'inscrit dans la dynamique de donner aux praticiens un manuel de procédures comptables très détaillé en ce sens qu'il leur permet de voir toutes les facettes du fonctionnement des comptes du PCE.

LES OUTILS POUR DES INSCRIPTIONS COMPTABLES PLUS PRÉCISES

DES OUTILS INFORMATIQUES

LES LOGICIELS

Un autre outil pouvant contribuer à des inscriptions comptables précises dont l'utilité n'est plus à démontrer est l'outil informatique. En effet, les logiciels comptables, au regard des différents paramétrages dont ils peuvent faire l'objet, offrent d'énormes possibilités aux comptables. Les différents contrôles de vraisemblance incorporés permettent de réduire la survenance de certaines erreurs. Pour optimiser l'apport de cet outil, les logiciels devraient être conçus sur des process suffisamment pensés et bien décrits.

C'est le cas de CIE au Burkina Faso

CONCLUSION

En conclusion, à l'image de l'entreprise privée, l'administration publique devrait s'inscrire dans une démarche de qualité pour opérer le choix de ses procédures et tenir une comptabilité pouvant refléter une image fidèle de son patrimoine et de sa situation financière



MERCI POUR VOTRE AIMABLE
ATTENTION